



**DIRECTION DES CLIENTS
PROFESSIONNELS**

ELECTRON13 (LE BISTROT DU COURS) SO
508 CHEMIN DE LA CERISAIE
13360 ROQUEVAIRE

Vos informations client

► **Votre référence client :**

300 002 567 062

► **Lieu de consommation :**

ELECTRON13
22 RUE SAINTE ANNE
13360 ROQUEVAIRE

Electricité :

Installation : 0001140422
Point de livraison : 25286685907076

► **Autres informations :**

Siret :
88046301300016

Vos contacts utiles

► **Services Clients :**



Du lundi au vendredi : 8h30 - 18h00
tel. 0969 32 3300*



pro.engie.fr



ENGIE
Service clients professionnels
TSA 15702
59783 LILLE CEDEX 9

► **Dépannage 24H/24 :**

Electricité : 0972675013*

*Appel Non Surtaxé

Vos prochaines échéances

► **Prochaine facture :**

vers le 27 septembre 2024

► **Prochain relevé :**

vers le 27 septembre 2024

Avec la facture en ligne, dès l'émission
de votre facture, vous pouvez la
consulter et la télécharger à tout
moment depuis votre Espace Client.



MONTANT TTC en votre faveur

-236,50 €

Cette facture est basée sur l'auto-relève de vos consommations.

■ électricité	1 940,73 €
■ acheminement	924,78 €
total hors toutes taxes	2 865,51 €
Taxes et contributions	114,54 €
total HTVA	2 980,05 €
TVA à 5,50 % calculée sur 237,94 €	13,09 €
TVA à 20,00 % calculée sur 2 742,11 €	548,42 €
Total TVA (TVA payée sur les débits)	561,51 €
total TTC	3 541,56 €
Déduction des prélèvements effectués	-3 778,06 €
dont TVA collectée à 5,5 %	-10,56 €
TVA collectée à 20,0 %	-596,09 €
montant en votre faveur	-236,50 €

Un paiement anticipé ne donnera lieu à aucun escompte.

Détails au verso ->

Important : Dispositif d'aides gouvernementales



Vous êtes bénéficiaire du bouclier tarifaire électricité 2023.
Suite à une décision des pouvoirs publics, le niveau de la remise liée au
bouclier tarifaire a baissé à compter du 1^{er} août 2023. Votre facture intègre les
nouveaux niveaux de remise liés à ce dispositif d'aide.

Pour mieux comprendre votre facture

Vous trouverez au verso le détail de vos consommations et de votre facturation (totaux hors taxes, par TVA et toutes taxes comprises).

Pour être facturé au réel

Pour les clients non télérelevés en électricité : une notification vous sera envoyée par Enedis soit par SMS, email ou courrier, vous invitant à réaliser un auto
relevé et le communiquer au 0970825383 (prix d'un appel local) ou de vous connecter au site <https://www.enedis.fr/faire-le-releve-en-ligne>.



Votre contrat d'énergie

► Électricité : Votre offre de fourniture d'électricité ActiVert option énergie verte

- Votre contrat arrive à échéance le 30/06/2025. Il sera renouvelé tacitement (préavis de résiliation : 2 mois).
- Tarif BT (jusqu'à 36 kVA inclus) à 2 plages temporelles, Moyenne utilisation. Heures creuses 24H00-5H30 14H30-17H00. Puissance souscrite 9 kVA. Segment C5.
- Compteur électro-mécanique.

Electricité

	n° de compteur	ancien index	nouvel index	conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
Abonnement du 06/10/22 au 27/09/23						77,31	5,5%
Consommation heures pleines TURPE du 06/10/22 au 27/09/23	037	22062	37165	15103			
- du 06/10/22 au 30/06/23				11649	0,06576	766,04	20,0%
- du 01/07/23 au 27/09/23				3454	0,17431	602,07	20,0%
Consommation heures creuses TURPE du 06/10/22 au 27/09/23	037	78122	84322	6200			
- du 06/10/22 au 30/06/23				5574	0,04675	260,58	20,0%
- du 01/07/23 au 27/09/23				626	0,07624	47,73	20,0%
Option Energie Verte du 06/10/22 au 30/06/23						26,43	20,0%
Option Energie Verte du 01/07/23 au 27/09/23						8,78	20,0%
Garanties d'Origine du 06/10/22 au 30/06/23				17223	0,00010	1,72	20,0%
Garanties d'Origine du 01/07/23 au 27/09/23				4080	0,00022	0,90	20,0%
Obligations du 06/10/22 au 31/12/22				6950	0,00929	64,57	20,0%
Obligations du 01/01/23 au 30/06/23				10273	0,01433	147,21	20,0%
Obligations du 01/07/23 au 27/09/23				4080	0,01454	59,32	20,0%
Bouclier tarifaire heures pleines du 01/07/23 au 31/07/23				1340	-0,04657	-62,40	20,0%
Bouclier tarifaire heures pleines du 01/08/23 au 27/09/23				2114	-0,02816	-59,53	20,0%

Acheminement

	conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
Abonnement du 06/10/22 au 27/09/23			131,74	5,5%
Consommation heures pleines TURPE du 06/10/22 au 31/07/23	12989	0,04020	522,16	20,0%
Consommation heures pleines TURPE du 01/08/23 au 27/09/23	2114	0,04470	94,50	20,0%
Consommation heures creuses TURPE du 06/10/22 au 31/07/23	6105	0,02840	173,38	20,0%
Consommation heures creuses TURPE du 01/08/23 au 27/09/23	95	0,03160	3,00	20,0%

Taxes et Contributions

	conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
Contribution tarifaire d'acheminement (131,74 € x 0,2193)			28,89	5,5%
Taxes locales - part communale (3)	9706	0,00663	64,35	20,0%
Taxes locales - part communale (3)	11597		0,00	20,0%
Contrib. service public élec du 06/10/22 au 27/09/23	21303	0,00100	21,30	20,0%

Services et prestations techniques

	conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
Espace Client			Gratuit	
Fact. électronique - abonnement			Gratuit	

Total de votre facture

Total hors TVA en euros	Total TVA au taux de 5,5%	Total TVA au taux de 20,0%	TOTAL TTC en euros
2 980,05	13,09	548,42	3 541,56

Historique de vos consommations en kWh

Électricité



Historique de votre facturation en €

2021	sept.	1 869,83
2022	oct.	4 350,40
2023	sept.	-236,50

Montants TTC, services compris

Comprendre votre facture récapitulative

Les taxes et contributions liées à l'énergie

Détail des renvois sur votre facture :

(3) Les taxes locales collectées par les fournisseurs d'énergie sont reversées aux communes et aux départements.

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) :

Payée sur les débits, elle s'applique à l'abonnement, la consommation, les prestations, les contributions et taxes locales d'électricité.

Contribution tarifaire d'acheminement (CTA) :

Tous les clients y sont assujettis. Pour le gaz naturel, elle est calculée sur la base du tarif d'acheminement ; pour l'électricité sur la base de la puissance souscrite, de la version d'utilisation et du type de comptage. Cette taxe est reversée à la caisse nationale des industries électriques et gazières.

Taxes sur la consommation d'électricité :

Ces taxes sont appliquées à toutes les ventes d'électricité en France. Depuis le 01/01/11, elles sont calculées sur la base de la consommation facturée du prix national 0,0008 EUR multiplié par un coefficient (8,0000 pour la commune et 4,0600 pour le département).

Le prix appliqué qui en résulte est indiqué dans la colonne prix unitaire HT en euros.

Contribution :

La contribution aux charges de service public de l'électricité est reversée à la caisse des Dépôts et Consignations.

La commercialisation et la distribution de l'énergie

Le fournisseur :

ENGIE est votre fournisseur d'énergie qui commercialise des offres à prix de marché de gaz naturel et d'électricité. C'est votre interlocuteur unique pour toutes les questions liées à votre contrat d'énergie.

Le distributeur :

Son rôle est notamment d'assurer la distribution de l'énergie et l'entretien des réseaux.

Il intervient, par exemple, lors du raccordement de votre local au réseau et lors du relevé des compteurs.

La facturation

La facture basée sur index estimé :

Les estimations de consommation, permettant d'établir votre facture, sont effectuées par le fournisseur pour le gaz naturel et par le distributeur pour l'électricité. Ces estimations sont calculées en fonction d'un historique de vos consommations.

Pour les compteurs communicants électricité et GAZ les relevés de compteur sont effectués par votre distributeur par télérelève.

Pour les compteurs non communicants électricité, vous devez effectuer un auto relevé et le communiquer à Enedis.

Pour les compteurs non communicants Gaz les relevés de compteur sont effectués par GRDF. Si vous êtes absent lors du passage du technicien, les estimations de consommation, permettant d'établir votre facture, sont effectuées par le fournisseur pour le gaz naturel.

Facture n° 320007399473 du 06/12/23

ELECTRON13 (LE BISTROT DU COURS) SO

Réf. de votre compte : 300002567062

Echéancier n° : PP001201783097 du 28 septembre 2022

Le montant sera remboursé sous 15 jours.

montant TTC

-236,50 euros

Comprendre votre facture récapitulative

Les moyens de paiement

Différents modes de paiement s'offrent à vous.

- **La mensualisation** : le règlement de vos factures se fait tous les mois, par prélèvement automatique sur votre compte bancaire. Votre budget énergie est ainsi lissé sur l'année.
- **Le prélèvement automatique** : pour y souscrire, rendez-vous dans votre espace client à la rubrique « contrat et services » pour remplir votre formulaire en ligne.
- **La carte bancaire** : disponible dans votre espace client sur paiement.pro.engie.fr ou appelez le numéro dédié 09 77 405 405 (prix d'un appel local non surtaxé).
- **Le règlement par TIPSEPA** : retournez daté et signé votre TIPSEPA pré-rempli à l'adresse indiquée.
- **Le chèque** : joindre votre chèque au coupon de paiement non signé.

Pour modifier votre mode de paiement, appelez votre Service Clients (numéro indiqué en 1^{ère} page de votre facture dans le bloc « Vos contacts utiles »).

Taux d'intérêt appliqué en cas de retard de paiement : 14,50%, indemnité forfaitaire de recouvrement : 40 euros HTT

L'origine* de votre électricité :

- 78,93 % Nucléaire
- 12,17 % Energies renouvelables (Eolien : 6,27% - Solaire : 2,46% - Hydraulique : 1,81% - Géothermie : 1,15% - Biomasse : 0,49%)
- 8,90 % Energie fossile (Gaz : 8,17% - Pétrole : 0,40% - Charbon : 0,33%)

* injectée sur le réseau français en 2020, selon les chiffres du mix énergétique résiduel publiés par PowerNext.

Indicateur d'impact environnemental sur pro.engie.fr.

En cas de réclamation et de litige

Toute réclamation peut être adressée à votre service clients à travers le formulaire en ligne sur le site pro.engie.fr ou par courrier : ENGIE - Service Clients Professionnels - TSA 15702 - 59783 LILLE CEDEX 9

En cas d'insatisfaction à notre courrier de réponse ou bien d'absence de retour, vous pouvez contacter le médiateur de la consommation pour le Groupe ENGIE. Il faut avoir eu recours préalablement aux deux premiers niveaux de réclamation, et ne pas être satisfait par la solution apportée.

L'accès au médiateur est libre et gratuit. Huit valeurs, dont celles d'impartialité et de respect du contradictoire, guident ses interventions. Il est signataire de la Charte des Médiateurs de services au public. Il doit être saisi par écrit :

Via internet : engie.com/mediateur ou par lettre simple à l'adresse suivante :

Médiateur de la consommation pour le Groupe ENGIE - TSA 27601 - 59973 TOURCOING Cedex

En cas de litige lié à l'exécution du contrat, si votre réclamation écrite auprès de ENGIE n'a pas permis de régler le différend dans un délai de 2 mois, vous pouvez saisir le Médiateur National de l'Energie - Libre réponse n° 59252 - 75443 PARIS Cedex 09 ou www.mediateur-engie.com

Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie sur : www.energie-info.fr ou au numéro 0 800 112 212 (service & appel gratuits).